

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2013

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 14

Procurations de vote : 5

Convocation faite et affichée le : 21 janvier 2013

L'an deux mille treize, le vendredi vingt cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Gilles AUGER, Mme Fabienne BARBEY, M. Gilbert DOUCET, M. Jean-Claude HAUTEMANIERE, M. Auguste HAUTEMANIERE, M. Gilbert LARSONNEUR, Mme Marcelle LE BORGNE, M. Philippe LE BORGNE, M. Paul LECERF, Mme Marie-Claire LE GAL, Mme Denise LEPAYSANT, M. Jean LEPETIT, Mme Annick PERROT, M. Gilbert PELLETIER .

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. André BOULLIN donne pouvoir à M. Gilbert PELLETIER , M. Jean-François CLAUDE donne pouvoir à M. Philippe LE BORGNE, M. Stéphane CREVON donne pouvoir à M. Jean LEPETIT, M. Thierry HELIE donne pouvoir à M. Paul LECERF, M. Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Denise LEPAYSANT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. Gilbert PELLETIER est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures 10.

En préambule, M. le Maire demande à l'assemblée d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour, ce qui est unanimement accepté.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2012

M. Gilbert LARSONNEUR pense que dans le premier point « Aménagement du quartier le bout du fil », il convient de lire que la participation de la Collectivité à l'équilibre de l'opération est de 430 000 € dont 5 000 € par an de 2012 à 2018.

Il souhaite en outre qu'il soit inscrit que, concernant la réfection de la petite place devant la mairie, toutes les subventions seront sollicitées.

Ces deux points étant validés, le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2012 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise la mention suivante sera désormais inscrite sur toutes les délibérations :

« Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal

Décide d'augmenter le temps de travail de cet agent technique territorial de 16heures 30 par semaine à 18 heures par semaine à compter du 1er mars 2013 (soit une augmentation de moins de 10%).

C- SPL

8) Versement du solde de la part de capital

Le Conseil Général, lors de votre séance du 26 mars 2012, a décidé de créer la société publique locale d'exploitation (SPL) portuaire de la Manche et de verser sur le compte de cette société, 50% de sa participation à son capital, soit 135 000 €.

La ville de Saint-Vaast-la-Hougue, second actionnaire, a également décidé de verser, lors de sa séance du 6 avril 2012, 50% de sa participation au capital, soit 15 000 €.

Aussi, le Conseil Général a décidé de verser, lors de sa séance du 13 décembre 2012, le solde de leur part du capital, soit 135 000 €.

La ville de Saint-Vaast-la-Hougue doit donc effectuer la même démarche, soit en effectuant un versement de 15 000 €.

Ainsi, la SPL disposerait de la totalité de son capital initial, soit 300 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de donner son accord au versement du solde de la participation de la ville de Saint-Vaast-la-Hougue au capital de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche, soit 15 000 € ;
- **donne délégation** à M. le Maire pour rédiger et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

D- Questions diverses

- **Information** : emprunt effectué auprès de la CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : **200 000 €**
 - Durée : **20 ans**
 - Périodicité : **Trimestrielle**
 - Taux : **2,28 %**
 - Durée de la première période : **3 ans**
- **Lancement d'un marché** (MAPA) Espaces Verts – Route départementale N°1 – Entreprise VALOIS NORMANDIE pour un montant de 36 950,82 € HT
- **Avenant au marché** EUROVIA pour le programme de voirie 2012 d'un montant de 2 218.70 € HT. En effet, au cours des travaux, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le bon écoulement des eaux pluviales avec fraisages supplémentaires, notamment Chasse David.

Monsieur Gilbert PELLETIER indique que les travaux d'espaces verts sur la RD1 commenceront le 15 février 2013, pour une durée de deux mois